

## Proposition RC Professionnelle START<sup>PLUS</sup> 2026

Civilité : M. Mme

Nom : Prénom :

Rue : N°: Bte:

Code postal : Localité :

Date de naissance : Numéro de registre national :

Numéro INAMI (si connu):

Tél./GSM : E-mail (privé) :

E-mail (univ./haute école) :

Formation/Spécialisation :

Ecole/Université : Date de promotion (mois/année) :

Statut : Indépendant Employé Starter : Oui

Date d'effet de l'assurance :

### Garanties "Protection Juridique" et "Accidents Patients" incluses !

#### Capitaux assurés :

- Dommages corporels : 5.000.000 € Dommages matériels : 250.000 €
- Assistance juridique (Recours : 25.000 € / Insolvabilité : 12.500 € / Défense au pénal : 25.000 €)

### Profite des avantages<sup>1</sup> START<sup>PLUS</sup> !

En tant que Starter, tu bénéficies non seulement de cotisations intéressantes pour ton assurance RC Professionnelle mais également de réductions très avantageuses sur les autres assurances !

#### sur la couverture "Agression"

Bénéficie d'une réduction de 50 % sur la garantie "Agression" (formule de base) lors des 3 premières années d'assurance. Souscris à cette garantie pendant cette période pour seulement 25 €/an !

Oui, je suis intéressé.e par la réduction sur la couverture "Agression". **Merci de m'envoyer une offre pour l'assurance RC Professionnelle AVEC la couverture Agression.**

#### de réduction sur l'assurance Auto

Oui, je suis intéressé.e par la réduction sur l'assurance Auto. Merci de me contacter à ce sujet.

#### sur les autres assurances d'AMMA

Bénéficie d'une réduction de 25 % pour la souscription de polices d'assurance complémentaires chez AMMA pour ta première année d'assurance !

Oui, je suis intéressé.e par la réduction sur les autres assurances d'AMMA. Merci de me contacter à ce sujet.

1. Les conditions START<sup>PLUS</sup> sont applicables dès le 04.06.2026 et sont valables 12 mois après l'obtention de ton 1<sup>er</sup> diplôme dans le secteur des soins de santé.

#### Protection de la vie privée

Les données à caractère personnel sont traitées par AMMA Assurances, en sa qualité de responsable du traitement, conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la législation belge applicable en matière de protection des données. Les modalités complètes relatives au traitement et aux droits des personnes concernées sont décrites dans la Charte Vie Privée, disponible à l'adresse suivante : [www.amma.be/fr/charte-vie-privée](http://www.amma.be/fr/charte-vie-privée). En signant le présent document, vous nous donnez l'autorisation de traiter les données relatives à la santé et les données judiciaires vous concernant, dans la mesure nécessaire, aux fins mentionnées ci-dessus. Si vous agissez pour compte d'autres personnes, vous garantissez avoir reçu l'autorisation de ces personnes en vue du traitement de leurs données personnelles.

#### L'adhésion

La signature de la proposition ne fait pas courir la couverture. La proposition n'engage ni le candidat preneur d'assurance ni l'assureur à conclure le contrat. Si dans les trente jours de la réception du formulaire 'proposition', l'assureur n'a pas notifié au candidat preneur, soit une offre d'assurance, soit la subordination de l'assurance à une demande d'enquête, soit le refus d'assurer, il s'oblige à conclure le contrat sous peine de dommages et intérêts. Veuillez compléter toutes les données demandées dans la présente proposition. Il va de soi que chaque question doit faire l'objet d'une réponse objective et sincère.

Consulte les tarifs et signe la proposition au verso.

## RC Professionnelle : cotisation<sup>1</sup> par activité professionnelle<sup>2</sup>

(Coche ta profession)

Activité professionnelle	Prime 1 <sup>re</sup> année avec avantage START <sup>PLUS</sup>	Prime 2 <sup>e</sup> année avec avantage START <sup>PLUS</sup>	Prime 3 <sup>e</sup> année avec avantage START <sup>PLUS</sup>	Prime normale au 04/06/2026 <sup>3</sup>
Kinésithérapeute salarié(e)	35 €	45 €	55 €	98,81 €
Ergothérapeute Logopède Pharmacien(ne) salarié(e)	35 €	45 €	55 €	135,39 €
Kinésithérapeute (indépendant) sans manipulations vertébrales	45 €	55 €	65 €	186,41€
Accoucheuse salariée Infirmier(e) salarié(e)	45 €	55 €	65 €	197,68 €
Infirmier(e) indépendant(e)	45 €	55 €	65 €	228,96 €
Assistant(e) libre Dentiste généraliste/orthodontiste (sans implantologie) Pharmacien(ne) indépendant(e) Vétérinaire petits animaux	55 €	65 €	75 €	263,98 €
Médecine générale	Les médecins généralistes sont couverts chez AMMA dès le début de la formation, de la 1 <sup>re</sup> à la 3 <sup>e</sup> année par le biais de CCFFMG. L'assurance couvre les actes posés uniquement dans le cadre de la formation. La 4 <sup>e</sup> année, conditions spéciales de prime à 65 €. A partir de la 5 <sup>e</sup> année, prime normale.			263,98 €
<input type="checkbox"/> Médecine générale avec activité en milieu hospitalier <input type="checkbox"/> Ostéopathe	65 €	75 €	85 €	513,61 €
Si tu exerces une autre profession, merci de le préciser et de contacter AMMA par e-mail via <a href="mailto:consult@amma.be">consult@amma.be</a>				

## RC Professionnelle : cotisation<sup>1</sup> spéciale médecin assistant candidat spécialiste

Activité professionnelle	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> année	5 <sup>e</sup> année	6 <sup>e</sup> année et plus <sup>4</sup>
Médecin candidat-spécialiste	65 €	75 €	98 €	127 €	163 €	199 €
Formation	Après ta formation en tant que médecin assistant candidat spécialiste, tu pourras continuer à bénéficier d'une assurance AMMA avec des garanties complètes à un prix compétitif.					

Remarques complémentaires éventuelles :

Date :

Signature :

**Garanties "Protection Juridique" et "Accidents Patients" incluses !  
Réduction<sup>5</sup> de 50% sur la garantie "Agression"(formule de base)  
lors des 3 premières années d'assurance !**

**NOTES :**

- La garantie "Agression" est optionnelle. Toutes les cotisations sont taxes comprises.
- La liste des activités professionnelles reprises dans le tableau est non-exhaustive.
- Tarif valable au 04/06/2026. Ce tarif est donné à titre indicatif et est sujet à modification.
- Selon la durée normale de la formation.
- Lors des 3 premières années d'assurance, la garantie "Agression" est à 25 €/an au lieu de 50 €/an (formule de base).

**Plus d'informations ?** Contactez-nous au 02/ 209 02 21

